
Collège Stanislas. École Spéciale Préparatoire.

Numéro d'inventaire : 2000.01381

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur : Bailly (E.-J.) Imprimerie et Fonderie

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1842

Description : Feuille imprimé formant livret.

Mesures : hauteur : 200 mm ; largeur : 140 mm

Notes : Prospectus présentant l'École Spéciale annexée au Collège Stanislas, depuis octobre 1841 pour préparer aux grandes Écoles (Polytechnique, Saint-Cyr, École de la Marine, Eaux et Forêts). Daté de septembre 1842. Conservation: voir boîte enseignement masculin.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Institutions privées

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

Lieux : Paris, Paris

COLLÈGE STANISLAS ⁽¹⁾

SOUS LA DIRECTION

DE M. L'ABBÉ GRATRY,

Docteur ès-lettres, ancien Élève de l'École Polytechnique.



SEPTEMBRE 1842.



École Spéciale Préparatoire

**à l'École Polytechnique, à l'École Militaire de St-Cyr,
à l'École de Marine
et à l'École des Eaux et Forêts.**

L'École spéciale de Mathématiques, établie au Collège Stanislas depuis octobre 1841, prépare les jeunes gens aux écoles du Gouvernement, tout en les maintenant sous l'influence d'une discipline chrétienne, dans une maison où les traditions religieuses ont toujours été en vigueur.

Les jeunes gens promettent en entrant de se soumettre à toutes les règles du Collège, dont la première est le respect et la pratique de la Religion.

Il est inutile d'insister sur l'importance du service que cette institution rend aux familles.

Organisation.

L'École spéciale préparatoire de Stanislas est dirigée par un Directeur particulier, **M. Desains**, agrégé des sciences.

M. Desains suit jour par jour le travail des Élèves, les examine, résout leurs difficultés et presse les progrès de chacun.

(1) Rue Notre-Dame-des-Champs, 54, à Paris. — La maison, située près du Luxembourg, entourée de très grands jardins continués par les boulevards et la plaine de Montrouge, se trouve dans la situation la plus salubre.

— 2 —

Le cours de mathématiques spéciales est confié à **M. Bourdonnay Ducléto**, ancien élève de l'École Polytechnique, agrégé de l'université, docteur ès-sciences mathématiques.

Le cours de mathématiques élémentaires est confié à **M.**
ancien élève de l'École Normale, agrégé de l'Université, docteur ès-sciences mathématiques.

M. Desains est chargé du cours de Physique, partie si importante pour les candidats de l'École Polytechnique.

Chaque Élève est examiné toutes les semaines soit par **M. Le-verrier**, répétiteur de l'École Polytechnique, examinateur ordinaire de l'École spéciale; soit par **M. Courtois**, maître de Conférences, ancien élève de l'École Normale, licencié ès-sciences physiques et mathématiques.

Les Élèves sont particulièrement exercés par MM. les Examinateurs à l'art si difficile de subir les examens, et initiés à toutes les traditions utiles sur cette matière.

Plusieurs fois dans l'année, un examen solennel dont les notes détaillées sont envoyées aux Parents, est fait aux Élèves par plusieurs professeurs et membres de l'Institut qui s'intéressent à l'École préparatoire de Stanislas.

Il y a pour les Élèves de mathématiques un cours spécial de littérature et des cours gradués d'anglais et d'allemand, des cours d'histoire et de géographie; les cours de dessin sont confiés à MM. Trézel et Petit.

L'exercice corporel étant particulièrement nécessaire aux Élèves de mathématiques, le manège, établi dans l'intérieur du Collège, la gymnastique, la salle d'escrime leur sont ouverts tous les jours.

Avis important.

M. le Ministre de la guerre vient de publier l'avis suivant au sujet de l'École Polytechnique :

« Les familles qui destinent leurs enfants à l'École Polytechnique sont prévenues qu'en exécution des dispositions qui viennent d'être arrêtées par le Ministre secrétaire d'État de la guerre,



— 3 —

« le diplôme de bachelier ès-lettres ne sera exigé des candidats qu'à partir de l'année mil huit cent quarante-cinq. »

Il s'ensuit que les jeunes gens qui se destinent à l'École Polytechnique ne peuvent plus se dispenser maintenant de suivre leur Rhétorique et leur Philosophie dans un Collège de plein exercice.

« Ainsi, comme le remarque la Gazette spéciale de l'Instruction publique, les familles dont les enfants étaient cette année en seconde, et qu'elles destinent à l'École Polytechnique, devront, à la rentrée prochaine, les faire passer en rhétorique, l'année suivante en philosophie et en mathématiques élémentaires, et la troisième année en mathématiques spéciales, pour finir le cours en juillet 1845, époque où l'on ne sera admis aux examens qu'avec le diplôme de bachelier. »

Il est donc nécessaire que le cours de Mathématiques élémentaires et le cours de Philosophie puissent être suivis simultanément. C'est ce qui se pratique au Collège Stanislas depuis octobre 1841. Les classes ont été distribuées de telle manière, que les Élèves de première année aspirant à l'École Polytechnique peuvent suivre en même temps le cours de philosophie, et sont aptes au bout de l'année à l'examen du baccalauréat.

Division pour la Marine.

Le cours préparatoire est de deux années.

Pendant la première année, les Élèves ne suivent point encore le cours de Mathématiques élémentaires proprement dit, mais des cours gradués de Mathématiques à la portée d'enfants de treize à quatorze ans.

L'année suivante, ils entrent en Mathématiques élémentaires, classe où leur est enseigné le programme d'admission dans son entier.

Les Élèves de Marine ont leur salle d'études et leur dortoir à part, et ne sont point confondus avec les Élèves plus âgés.



— 4 —

Conditions Spéciales pour l'École Préparatoire (1).

ART. 1^{er}. Le prix de la Pension est de. 1,200 fr.

ART. 2. La rétribution due à l'Université est de 45 francs, en sus de la Pension.

ART. 3. Dans le prix de la pension sont compris :

- 1^o Les leçons d'anglais et d'allemand ;
- 2^o Les leçons de Dessin.
- 3^o Le blanchissage, l'entretien du linge et le menu raccommodage des habits.
- 4^o La fourniture du papier, des plumes et de l'encre.
- 5^o Les frais ordinaires d'infirmerie, les honoraires du médecin, et du chirurgien. — Les soins de garde-malade et les consultations en cas de maladie grave se payent à part.
- 6^o Enfin il est à remarquer que dans le prix de la pension est compris en quelque sorte celui de toutes les répétitions dont chaque Élève peut avoir besoin, puisque, vu l'organisation de l'École et l'abondance des secours dont les Élèves sont environnés, ils ne peuvent avoir besoin de répétitions particulières que dans des circonstances tout-à-fait exceptionnelles.

ART. 4. Se payent à part :

- 1^o Les livres de classe et les objets nécessaires au dessin ;
- 2^o Les leçons particulières de gymnastique, de musique instrumentale, de danse, d'escrime, d'équitation, de natation, etc., d'après le tarif suivant :

Gymnastique (non compris le costume qui est de 20 fr.) par trimestre.	5 fr.
Piano, location et accord compris par mois . .	30
Flûte, Clarinette, Cor, Cornet à piston. Id. . .	20
Violon, Solfège Id. . .	18
Danse et Armes Id. . .	12
Équitation (les leçons se prennent au Collège) la leçon	2 fr. 50 c.
Plus 10 fr. d'entrée une fois payés.	
Natation	1

ART. 5. Le prix de la pension se paye d'avance par trimestre, comme il suit :

Le 1 ^{er} octobre.	350 fr.
Le 1 ^{er} janvier	350
Le 1 ^{er} avril.	350
Le 1 ^{er} juillet	150

(1) Voir pour plus amples renseignements, le Prospectus général du Collège.

Imprimerie et Fonderie de E.-J. BAILLY, place Sorbonne, 2.

